



# NEWSLETTER N°1 - JUILLET 2017

## LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE

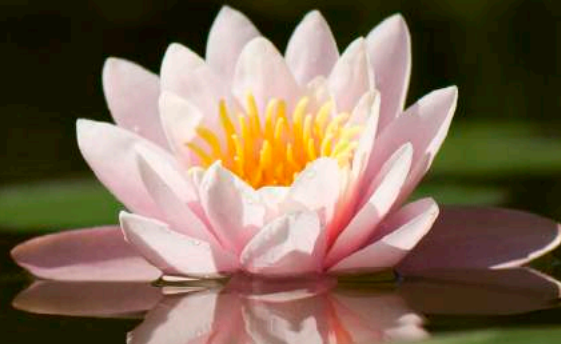


[www.peche-isere.com](http://www.peche-isere.com)

04 76 31 06 00

301, rue de l'Eau Vive - Font Besset

38210 Saint-Quentin-sur-Isère



## Edit'Eau



### Le mot du président

Un président préoccupé.

Aujourd'hui l'inquiétude majeure de la Fédération de l'Isère est le niveau d'eau de nos rivières. Depuis plusieurs années les étés sont de plus en plus chauds et secs et les précipitations de plus en plus aléatoires. Pour le monde de la pêche le dérèglement climatique est évident.

En espérant qu'en ce début d'été, où la canicule se profile à l'horizon, celle-ci ne vienne pas anéantir des années de labeur.

*Hervé BONZI*

*Président de la fédération de pêche de l'Isère*



Siège de la fédération

## Quoi de neuf dans ma fédé ?

### Présentation de votre Fédération

La fédération est composée de 73 AAPPMA et de l'Association Départementale Agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) du département qui regroupent environ 32 780 pêcheurs. Depuis 3 ans, les effectifs sont en légère hausse sur le global

Créée depuis le 26 juillet 1926, la fédération de l'Isère pour la pêche et la protection du milieu aquatique est représentée par un Conseil d'Administration constitué de 15 membres, tous bénévoles.

Avec un budget annuel de plus de 1,3 Million d'€ et ses 10 salariés qualifiés. Effectifs en hausse depuis ces cinq dernières années : 4 chargés de mission de niveau ingénieur, 3 agents de développement, 1 animateur pêche, 1 secrétaire et 1 apprenti (niveau BTS) gestion protection de la nature.

La fédération a parmi ses missions :

- le développement durable de la pêche de loisir, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche dans toutes ses techniques ;

- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;

- la collecte auprès des AAPPMA de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation piscicole pour les milieux aquatiques.



# Plein phare sur...

## La mise en place de panneaux

Comme annoncé à l'Assemblée Générale de la fédération le 30 avril 2017, la fédération entreprend un grand projet de panneautage des plans d'eau du département.

### La présentation du projet

La fédération n'en est qu'aux prémices de cette démarche de panneautage. Cependant, ce projet avance et les premiers jalons sont en train d'être posés avec pour objectif d'en implanter une bonne série avant la fin d'année 2017.

De grande taille, ils présenteront de nombreux renseignements.

La pose d'un QR code connectera les plus branchés, toutes les infos concernant le peuplement piscicole ainsi que la réglementation seront représentés.

Au dos, un espace vierge sera laissé à disposition des AAPPMA afin qu'elles puissent apposer tous renseignements qu'elles jugent utiles. Il pourra par exemple s'agir des dates d'empeusement, des manifestations ou du règlement intérieur.

### Les échéances de la démarche

Prochainement un questionnaire relatif aux caractéristiques de chaque plan d'eau sera envoyé à toutes nos APPMA désireuses de bénéficier de l'offre. Une fois cette étape réalisée la commande sera passée à une entreprise locale.



## Du côté des AAPPMA

### Brève présentation générale des 73 AAPPMA de l'Isère

#### Les objets principaux d'une A.A.P.P.M.A

- Participer activement à la protection des milieux aquatiques.
- Lutter contre la pollution ou la dégradation des eaux ou des zones essentielles à la vie du poisson.
- Organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée des droits de pêche de ses membres.
- Favoriser les actions d'informations, de promotion des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

#### Les ressources d'une A.A.P.P.M.A

Les ressources de l'association se composent du produit des cotisations et de toutes autres recettes

autorisées par la loi.

#### Adhérer à une A.A.P.P.M.A

L'adhésion donne le droit de pêcher dans les lots de l'association où la pêche est autorisée par la réglementation.

L'adhésion à l'association en qualité de membre est subordonnée aux conditions suivantes :

- Acquitter la cotisation statutaire ;
- Acquitter la CPMA\* sauf pour ceux qui l'auraient déjà acquittée dans une autre association agréée ;
- Se conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

\*Contribution à la protection du milieu aquatique

# La fédération de pêche vous informe

## Maison de la pêche et de la nature

L'éducation à l'environnement et au développement durable avec la fédération.

La fédération est dotée d'un lieu équipé d'outils pédagogiques performants et d'animateurs diplômés (BPJES) ayant pour vocation de sensibiliser les enfants à la biodiversité et à la fragilité du milieu aquatique.

Les journées ou demi-journées à la maison de la pêche et de la nature peuvent être effectuées dans le cadre scolaire ou périscolaire. Elles sont destinées aux jeunes enfants (du CP au CM2) ainsi qu'au centre de loisirs, maison des jeunes, etc.

Le contenu de la journée sera adapté en fonction des souhaits, des thématiques choisies par l'équipe pédagogique et de l'âge des enfants. Trois thématiques peuvent alors être abordées : l'eau, la biodiversité, la découverte des poissons d'eau douce et le fonctionnement d'une pisciculture/écloserie. En plus de cela, une mare pédagogique a été aménagée à l'extérieur des locaux.

La Maison de la Pêche et de la Nature est située au siège de la fédération à Saint Quentin s/Isère.

Pour plus de renseignements : 04.76.31.06.05 /  
[anim.peche38@orange.fr](mailto:anim.peche38@orange.fr)

## Attention sécheresse !

En tant que pêcheurs vous vous êtes certainement rendu compte ces dernières semaines du niveau extrêmement bas de nos cours d'eaux.

A ce titre, la fédération a fait un sondage auprès des différentes AAPPMA pour recueillir des informations de terrain en vue de préparer la réunion du Comité Départemental de l'Eau qui a eu lieu le 19 juin 2017.

Il a été relevé lors de cette réunion que, concernant les eaux de surfaces, les débits sont faibles, particulièrement dans le nord Isère qui a été plus impacté que le sud du département.

Concernant les eaux souterraines, on a pu observer une amélioration sur le bassin du Guiers mais une baisse continue sur l'ensemble des autres bassins.

A l'issue de cette réunion, le Préfet maintient la vigilance et tempore ; il demande à refaire un point sur la situation le 3 juillet au matin.

En tout état de cause, la fédération suit ce dossier avec grande attention afin de gérer au mieux cette problématique.



Le Girondan à Saint Romain de Jalionas

## Agenda

Samedi

08/07

Fête du Guiers

Mardi

11/07

au Vendredi

14/07

Camp pêche

Coupe fédé, prochain rendez-vous de septembre :

Dimanche

03/09

Coup à l'américaine à Dionay

Samedi

23/09

Truite, à Grenoble sur l'isère

Vendredi

22/09

au Dimanche

24/09

Carpe au Grand Lône à Pontcharra



Rédaction et photos :  
Fédération de pêche de l'Isère

Conception :  
ARPARA

Association régionale des fédérations  
départementales de pêche et de protection des  
milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-  
Alpes

Newsletter trimestrielle

Tous droits réservés - Juillet 2017